

**RAPPORT N° 00/5-19**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REFECTION ELECTRIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S) DE TRAVAUX**

Dans le cadre de la mise aux normes électriques des sites communaux, la Commune envisage de procéder à la réfection des installations.

Ces travaux consisteront notamment à la :

- dépose de l'installation existante,
- mise en oeuvre d'un réseau d'éclairage et d'alimentation électrique intérieure et extérieure,
- mise en oeuvre d'armoires générales et divisionnaires,
- mise en oeuvre d'un réseau d'alarme incendie,
- mise en oeuvre d'un balisage de secours.

Ces travaux seront accompagnés du rapport de vérification établi par un organisme de contrôle agréé certifiant la conformité des installations.

Le coût de travaux est estimé à 480 000 F TTC sur les sites suivants :

- Gymnase de Joinville,
- Mairie Annexe du Chaudron,
- CASE du Chaudron.

Le financement est proposé au Conseil Général dans le cadre du Contrat de Développement à hauteur de 85 %.

## RAPPORT N° 00/5-19

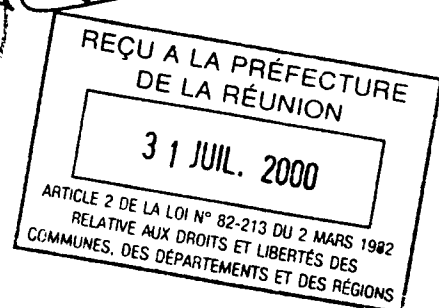
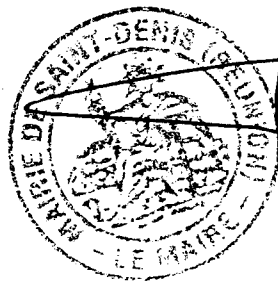
Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 21/ Article 21.81 et au Chapitre 23/ Article 23.13 du Budget 2000.

Je vous demande, en conséquence :

1. d'approuver le projet de réfection électrique de bâtiments communaux ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
  - enveloppe budgétaire : Budget 2000 - Fonctions 40, 020 et 820,
  - crédits inscrits au Chapitre 21/ Article 21.81 et au Chapitre 23/ Article 23.13 ;
3. de m'autoriser à solliciter des subventions ;
4. de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer un (des) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 00/5-19  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 24 juillet 2000**

**OBJET**

**REFECTION ELECTRIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S) DE TRAVAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/5-19 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réfection électrique des bâtiments communaux suivants :  
Gymnase de Joinville, Mairie Annexe et CASE du Chaudron.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

## DELIBERATION N° 00/5-19

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
- enveloppe budgétaire : Budget 2000 - Fonctions 40, 020 et 820,
- crédits inscrits au Chapitre 21/ Article 21.81 et au Chapitre 23/ Article 23.13.

### ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter des subventions.

### ARTICLE 4

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert et à passer un (des) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

### ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 2000

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

